



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
PENITENTIAIRE**

N° Spécial

26 Mars 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DAP du 26 Mars 2021

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	Page
	24.03.2021	Arrêtés portant délégations de signature.	3 à 29

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Aloisio TAMOLE, lieutenant pénitentiaire**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Monsieur Aloisio TAMOLE, lieutenant pénitentiaire**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Madame Murielle DAMY, capitaine pénitentiaire**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Madame Murielle DAMY, capitaine pénitentiaire**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Madame Alexia FREMAUX, lieutenant pénitentiaire**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Madame Alexia FREMAUX, lieutenant pénitentiaire**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Madame Adeline MATHYJA, lieutenant pénitentiaire**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Madame Adeline MATHYJA, lieutenant pénitentiaire**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Madame Mégane PRIVAT, lieutenant pénitentiaire**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Madame Mégane PRIVAT, lieutenant pénitentiaire**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Madame Gwladys SEBASTIEN, lieutenant pénitentiaire**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Madame Gwladys SEBASTIEN, lieutenant pénitentiaire**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Marie AKERA, capitaine pénitentiaire**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Monsieur Jean-Marie AKERA, capitaine pénitentiaire**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;

- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Victor BOURJAL, capitaine pénitentiaire**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Monsieur Victor BOURJAL, capitaine pénitentiaire**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Emmanuel MBANGUE, lieutenant pénitentiaire**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Monsieur Emmanuel MBANGUE, lieutenant pénitentiaire, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Madame Leslie CARRIERE, Directrice des services pénitentiaires**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Madame Leslie CARRIERE, Directrice des services pénitentiaires, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Madame Emmanuelle DEMAY, Directrice des services pénitentiaires**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Madame Emmanuelle DEMAY, Directrice des services pénitentiaires**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Madame Cécile MARTRENCAR, Adjointe au chef d'établissement** au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Madame Cécile MARTRENCAR, Adjointe au chef d'établissement**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Madame Marilyne BAYE, Attachée d'Administration de l'Etat**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Madame Marilyne BAYE, Attachée d'Administration de l'Etat, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur David MOREL, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Monsieur David MOREL, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Laurent PODEUR, premier surveillant faisant fonction**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Monsieur Laurent PODEUR, premier surveillant faisant fonction**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Régis POLTER, premier surveillant faisant fonction**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Monsieur Régis POLTER, premier surveillant faisant fonction**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Georges POPO, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Monsieur Georges POPO, premier surveillant, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Kevin QUILLE, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Monsieur Kevin QUILLE, premier surveillant, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Julien RIFFI, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Monsieur Julien RIFFI, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Fabrice RINALDO, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Monsieur Fabrice RINALDO, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Joël RINCLA, premier surveillant faisant fonction**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Monsieur Joël RINCLA, premier surveillant faisant fonction, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Madame Emmanuelle ANSEL, première surveillante,** au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Madame Emmanuelle ANSEL, première surveillante, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Madame Mélina BOGOTA, première surveillante**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Madame Mélina BOGOTA, première surveillante**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Madame Stéphanie CAMON, première surveillante**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Madame Stéphanie CAMON, première surveillante**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Madame Lyvia FLORIE, première surveillante faisant fonction**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Madame Lyvia FLORIE, première surveillante faisant fonction, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Madame Valérie GUILLAUME, première surveillante,** au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Madame Valérie GUILLAUME, première surveillante, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Madame Joséphine LOCHER, première surveillante**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Madame Joséphine LOCHER, première surveillante**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Eric BELLINI, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Monsieur Eric BELLINI, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jessy BISTOQUET, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Monsieur Jessy BISTOQUET, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur David CASTANET, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Monsieur David CASTANET, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Rachid EL-HADDAD, premier surveillant faisant fonction**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Monsieur Rachid EL-HADDAD, premier surveillant faisant fonction**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Madjid KHELIFI, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Monsieur Madjid KHELIFI, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur NGuessam KISSIEDOU, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Monsieur NGuessam KISSIEDOU, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;

- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Clodwig LABEJOF, premier surveillant faisant fonction**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Monsieur Clodwig LABEJOF, premier surveillant faisant fonction**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Michel LAMORANDIERE, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Monsieur Michel LAMORANDIERE, premier surveillant, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Mathieu LEDIG, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Monsieur Mathieu LEDIG, premier surveillant, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Eddy LORQUIN, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : **Monsieur Eddy LORQUIN, premier surveillant**, au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

A Nanterre, le 24/03/2021

Le chef d'établissement,

Anne DROUCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>